communiqué

DIFFUSION IMMÉDIATE

Hébergement touristique commercial : proposition révisée pour le secteur de la place D'Youville

Québec, le 19 octobre 2026 - À la suite des activités de participation publique tenues en septembre et en octobre 2026, la Ville de Québec révise sa proposition concernant l'hébergement touristique commercial dans le secteur de la place D'Youville.

La proposition présentée à la population permettait initialement de consacrer jusqu'à 25 % des étages d'un immeuble d'habitation à de l'hébergement touristique commercial.

Les commentaires des citoyennes et citoyens ont été pris en compte dans la révision du projet de règlement. La proposition prévoit maintenant qu'aucun nouvel établissement d'hébergement touristique commercial ne serait autorisé dans certaines zones du secteur de la place D'Youville.

Les autres modifications réglementaires proposées demeurent inchangées.

Cet ajustement demeure cohérent avec les objectifs poursuivis par la Ville :

- Améliorer la qualité de vie dans le Vieux-Québec;
- Protéger les logements existants;
- Soutenir la création de logements;
- Favoriser le retour de personnes résidentes dans le quartier;
- Mieux encadrer l'hébergement touristique commercial.

Cette démarche contribue également à l'objectif d'accueillir 500 nouvelles personnes résidentes dans le Vieux-Québec au cours des prochaines années.

Pour plus de renseignements sur la démarche consultative, rendez-vous au ville.quebec.qc.ca/consultations.



Zones où l'usage *C10 Établissement d'hébergement touristique général* ne sera finalement plus autorisé

VILLE DE QUÉBEC